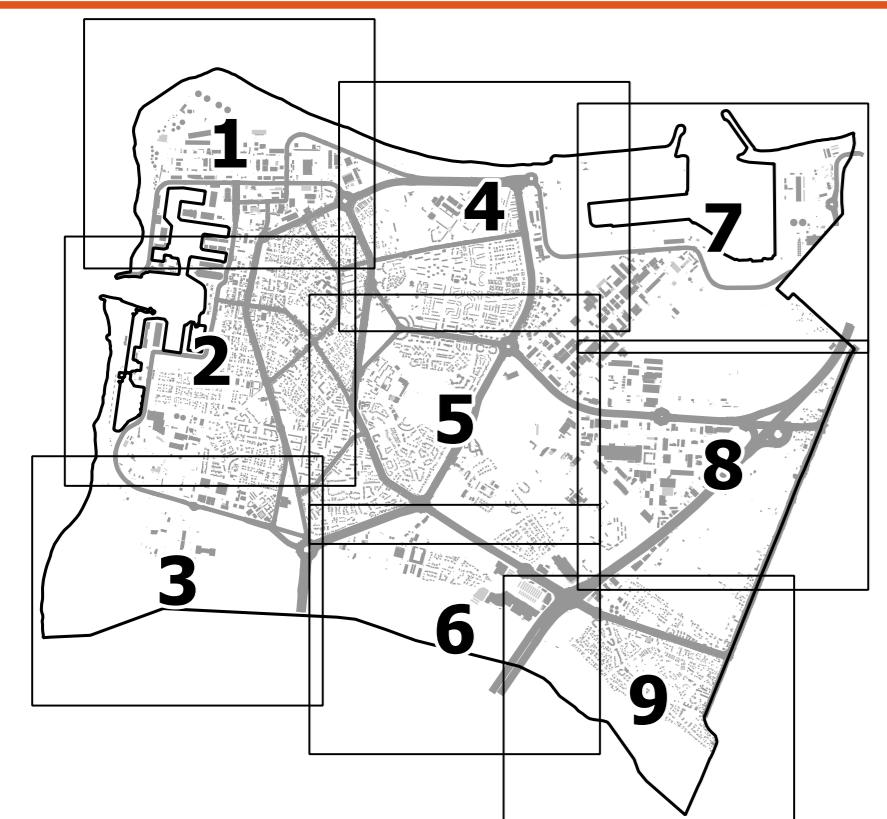


PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE LE PORT

Pièce graphique N°1-3
Plan de zonage N° 3
Echelle 1/2000^e



PLU :

Prescrit le : 28/03/2013 Arrêté le : 05/12/2017 Approuvé le : 02/10/2018

Modifié le : 17/12/2019 Mis à jour le : 10/02/2020 - 07/06/2021
01/02/2024 16/09/2021 - 02/02/2022

Cachet Mairie :
Dossier approuvé par le Conseil
Municipal du 01.02.2024

Le Maire

Zonage

— Limite de zone

zonage_plu_407 (2000)

Ua	1AUa
Ub	1AUc
Uc, Uca	1AUe
Ud	1AUUm
Ue	1AUmut
Uem	1AUs
Umi	2AUem
Up	2AUmut
Uppp	2AUp
Us	A
Uoap	N
Uv	Nerl

Emplacements réservés

- 1 Emplacement réservé (numéro)
- 10 Emprise de l'emplacement réservé

Servitudes

- * Protection des ressources en eau : forage
- Protection des ressources en eau et projets : périmètre immédiat
- Protection des ressources en eau et projets : périmètre rapproché
- Protection des ressources en eau : zone de surveillance renforcée
- Périmètre de protection au titre des monuments historiques (ABF)
- Protection des centres de réceptions radioélectriques
- Stockage d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
- Parc National (aire d'adhésion)
- Servitude de réseau d'assainissement
- Périmètre d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- Canalisation électrique (I4)

- Pipe-line d'intérêt général (I1)
- Plan de prévention des risques naturels prévisibles
- Interdiction
- Prescription

- Plan de prévention des risques technologiques
- Rouge foncé
- Bleu foncé
- Zone grise
- Rouge clair
- Bleu clair

Fond de plan



Sources de données :
Direction Générale des Finances Publiques - cadastre. Droits réservés
IGN BD TOPO de la Réunion avec la participation de l'UE, de l'Etat, de la
Région et du Département.

